



Audit Conseil Assistance

SAGESS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Ce rapport contient 19 pages

SEREC CONSULTING

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM
Le Saint-Cloud – Entrée 1
01, Rue de la Grange aux Grains – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER – FRANCE
Tél : 04 43 50 01 01 – Email : scvpres@accore-grp.com
SARL au capital de 7 622,-€ - Siret : 349 075 143 00033 – APE : 6920Z

ACA – AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM

2-4 Impasse Victoria - 03200 VICHY - FRANCE
Tél : 04.70.58.84.84 - Fax : 04.70.28.85.19 - Email : rechard@cogeco.fr
SAS au capital de 231 840,-€ - Siret : 344 145 503 – APE : 6920Z

SAGESS

71, Route de Saulcet

03500 – SAINT POURCAIN SUR SIOULE

852 647 676

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée aux termes de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAGESS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1 « Faits significatifs » de l'annexe concernant les opérations d'apports partiels d'actifs et de transferts à l'association.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1 « Faits significatifs » de l'annexe aux comptes annuels expose des opérations d'apports partiels d'actifs réalisés par les associations ABAH, ADSEA, AGEPAH, AVERPAHM et de transferts réalisés par le GCSMS SAGESS à l'association SAGESS sur l'exercice 2019. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue sur la base des éléments disponibles à ce jour, et vérifié les traitements comptables attachés à ces opérations.

4°) VERIFICATION DU RAPPORT MORAL ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS:

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE SUR ALLIER, le 02 septembre 2020

Pour la SARL SEREC CONSULTING
Commissaire aux Comptes

Olivier JOANNET
Commissaire aux comptes,

Pour la SARL AUDIT CONSEIL ASSISTANCE
Commissaire aux Comptes

Marv RECHARD
Commissaire aux comptes,

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Montant brut 2019	Amort. et prov. 2019	Montant net 2019	Montant net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	122 830	111 463	11 367	
Autres immobilisations incorporelles	403 845	243 420	160 425	
Immobilisations incorporelles en cours	29 340		29 340	
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	299 925		299 925	
Installations techniques, matériels et outillage	4 521 766	3 760 133	761 633	
Autres immobilisations corporelles	4 954 661	3 434 016	1 520 645	
Immobilisations corporelles en cours	120 326		120 326	
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	837		837	
Autres titres immobilisés	10 004		10 004	
Petits	6 798 497		6 798 497	
Autres immobilisations financières	3 127 470		3 127 470	
TOTAL I	20 389 503	7 549 033	12 840 470	
Comptes de liaison (1)	7 904 135		7 904 135	
TOTAL II	7 904 135		7 904 135	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	323 970	240 674	83 296	
Autres approvisionnements	21 955		21 955	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	65 775		65 775	
Avances et acomptes versés sur commandes	34 448		34 448	
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	3 725 565	879 010	2 846 555	
Autres créances	2 154 462		2 154 462	
Valeurs mobilières de placement	2 616 497		2 616 497	
Disponibilités	7 995 028		7 995 028	
Charges constatées d'avance	122 618		122 618	
TOTAL III	17 060 317	1 119 683	15 940 633	
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	45 353 955	8 668 717	36 685 238	
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASP				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Association SAGES - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 000	
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	8 342 374	
Réserves de compensation	1 138 839	
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	1 268 840	
Autres réserves	2 614 807	
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	694 101	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-161 287	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	407 117	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	25 962	
Résultat en attente d'affectation	-16 245	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	403 214	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	341 757	
Provisions réglementées :	3 277 616	
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	326 949	
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 755 350	
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	195 317	
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	18 349 094	
Comptes de liaison	0	
TOTAL II	0	
Provisions pour risques	17	
Provisions pour charges	2 863 226	
Fonds dédiés	8 264	
TOTAL III	2 871 506	
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 239 942	
Emprunts et dettes financières divers (3)	235 434	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 000	
Redevables créditeurs	35 543	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 536 129	
Dettes sociales et fiscales	4 608 669	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	193 190	
Autres dettes (5)	1 201 798	
Produits constatés d'avance	391 932	
TOTAL IV	15 464 637	
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	36 685 238	
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs,		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	69 741	
Production vendue :		
- prestations de services	2 366 872	
- divers	2 609 452	
Production stockée ou déstockage de production	-7 948	
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	33 634 935	
Subventions d'exploitations et participations	1 542 634	
Reprises sur amortissements et provisions	101 682	
Transferts de charges	209 144	
Autres produits	5 591 413	
TOTAL I	46 117 925	
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	7 086	
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	65 033	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	72 119	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	238 535	
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	97 511	
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	173 501	
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions	45 714	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	150 821	
Transferts de charges		
TOTAL III	706 081	
TOTAL DES PRODUITS	46 896 125	
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	46 896 125	

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 281	
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	985 063	
Variation de stock	70 384	
Achats d'autres approvisionnements	358 274	
Variation de stock	2 766	
Achats non stockés de matières et fournitures	3 562 331	
Services extérieurs et autres	9 612 033	
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 846 604	
- autres	216 673	
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	20 534 823	
- charges sociales	7 451 521	
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	660 044	
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	137 849	
- pour risques et charges d'exploitation	182 756	
Autres charges	571 841	
TOTAL I	46 200 244	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	13 271	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	13 271	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	232 147	
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	26 388	
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	20 715	
- dotations aux autres provisions réglementées	145	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	279 396	
TOTAL DES CHARGES	46 492 911	
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	403 214	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	46 896 125	

ASSOCIATION SAGESS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

1. Faits significatifs
2. Règles et méthodes comptables
3. Notes sur le bilan actif
4. Notes sur le bilan passif
5. Notes sur le compte de résultat
6. Engagements financiers
7. Autres informations

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1. FAITS SIGNIFICATIFS

L'association SAGESS a été créée le 25 juin 2019 par la volonté des associations :

ABAH,	5, Rue de la Font Neuve – 03140 CHANTELLE
ADSEA,	23, Rue Foque – 03400 YZEURE
AGEPAPH,	75, Route de Saulcet – 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
AVERPAHM,	21, Rue du Vernet – 03200 VICHY

et du GCSMS SAGESS, 71, Route de Saulcet – 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE.

Les quatre associations ont établi un traité d'apport partiel d'actif avec l'association SAGESS et le groupement GCSMS SAGESS a établi une convention de transfert avec l'association SAGESS.

Ces documents juridiques ont été signés le 25 juin 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Les autorités de tarification ont autorisé le transfert des autorisations de gestion des établissements détenue auparavant par les associations historiques (ABAH, ADSEA, AGEPAH, AVERPAHM et le groupement GCSMS SAGESS).

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens « CPOM » initialement signé par les associations ABAH, AGEPAH et AVERPAHM ainsi que par le groupement GCSMS SAGESS avec le Conseil Départemental de l'Allier et les ARS a été prolongé pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2019.

L'association SAGESS a dégagé un résultat excédentaire de 403 214,-€ se décomposant de la manière suivante :

Nom de l'établissement	Montant déficit	Montant excédent
SAVS VICHY		11 679
SAJ SAINT GERMAIN	-26 089	
FAM		43 090
ASTROLABE	-7 715	
SAJ CHANTELLE		5 173
SAVS CHANTELLE	-47 889	
CENTRE HABITAT		178 593
SAMSAH	-31 383	
FOYER DE VIE BOIS DU ROI	-36 464	
FOYER DE VIE MONZIERE	-45 939	
CASTEL FLORE		652
SAF	-34 779	
MAFM	-31 000	
IME MOULIN DE PRESLES		90 760
SESSAD LA NEOTTIE		322 283
IM THESEE		121 338
IME AQUARELLE	-152 286	
IME LA MOSAIQUE	-190 039	
EHPAD LES VIGNES		3 688
RESID. VAL DE BESBRE		3 581
EHPAD JEANNE COULON	-78 249	
ESAT DIOU SOCIAL	-5 702	
ESAT DENEUILLE SOC		36 346
ESAT CREUZIER SOCIAL		9 573
ESAT DIOU ENT		45 400
ESAT DENEUILLE ENT.		200 113

Nom de l'établissement	Montant déficit	Montant excédent
ESAT CREUZIER ENT.		179 603
ISEMA	-91 043	
MNA	-128 776	
ESPACE FAMILLE	-3 378	
PREVENTION SPECIALISEE	-13 362	
AEMO	-42 630	
SIE		105 050
SP2I		47 812
MECS		31 230
ADSEA SIEGE		14 100
SAGESS SIEGE	-129 308	
EQUIPE MOBILE ALLIER		49 180
SOUS TOTAL	1 096 031	1 499 254
EXCEDENT SAGESS		403 214

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été élaborés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La provision pour indemnité de fin de carrière, comptabilisée dans les comptes de l'association à la clôture de l'exercice 2019 est constituée par la reprise des provisions constituées antérieurement par les 4 associations historiques et par le groupement GCSMS SAGESS. Le montant de cette provision au 31 décembre 2019 est d'un montant de 2 444 845,-€. Cette provision n'a pas fait l'objet d'ajustement à la clôture de l'exercice 2019.

De plus, l'association SAGESS a décidé d'externaliser une partie de cet engagement social de versement d'indemnités de fin de carrière auprès d'une compagnie d'assurance. A cet effet, une prime d'un montant de 99 633,-€ en 2019 a été versée sur le contrat d'assurance « IFC – Indemnité de fin de carrière ».

La provision pour indemnité de fin de carrière avait été calculée historiquement par les quatre associations et le groupement GCSMS SAGESS sur les bases suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1%
- Taux monétaire : 2.69%
- Taux de charges patronales : 47.95%
- Taux de taxe sur les salaires : 8%

✓ Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels des différents établissements est établie conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22bis et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Changements de méthode de comptabilisation

Il s'agit du premier exercice de l'association.

En complément d'information, il est nécessaire de préciser que les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour ce premier exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celles appliquées par les quatre associations historiques et le groupement CGSMS SAGESS.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations et amortissements

Il convient également de souligner que l'association est tenue d'appliquer les règlements n°2002-10 et n°2004-06 du CRC relatifs à la comptabilisation des immobilisations selon la méthode des composants et la prise en compte des durées d'utilisation pour la détermination des amortissements.

Immobilisations financières

- L'association SAGESS a accordé les prêts, sans intérêt avec un remboursement trimestriel aux quatre associations historiques pour financer les investissements immobiliers :

Associations	Établissements	Valeur initiale	Durée	Date du prêt	Capital restant dû au 31/12/2019
AVERPAHM	ESAT CREUZIER	100 000	7 ans	avril 2013	7 154
AVERPAHM	FAM	220 000	10 ans	septembre 2014	104 500
AVERPAHM	VISA	460 000	10 ans	octobre 2014	230 000
AVERPAHM	ESAT CREUZIER	100 000	16 ans	octobre 2014	68 750
AVERPAHM	CENTRE HABITAT	1 351 180	30 ans	Courant 2015	1 237 500
AVERPAHM	ESAT CREUZIER	110 000	8 ans	2016	68 750

AVERPAHM	MOULIN DE PRESLES	951 000	En cours	2016	966 668
AVERPAHM	SAVS VICHY	200 000	20 ans	2017	177 500
AVERPAHM	FOYER DE VIE	1 507 000	30 ans	2017	1 341 400
ABAH	ESAT DE DENEUILLE	300 000	15 ans	2016	230 000
ABAH	MAFM	130 000	15 ans	2016	108 000
ABAH	SAVS CHANTELLE	30 000	10 ans	2017	23 250
ADSEA	MECS	2 373 000	30 ans	2017	2 195 025
TOTAL		7 901 180		TOTAL	6 798 497

- Le montant des placements au 31 décembre 2019 s'élève à 2 616 497,-€ et se décompose de la manière suivante :

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>
OBLIGATION	200 000	10 ans	3.15%
CAT	800 000	10 ans	De 2.65% à 3%
OBLIGATION	500 000	10 ans	3%
OBLIGATION	1 002 860	10 ans	3%
CAT	100 000		
PARTS SOCIALES	5 143		
VMP	8 493		
TOTAL	2 616 497		

- Le montant des autres disponibilités sur les comptes courants bancaires au 31 décembre 2019 s'élève à 7 995 028,-€.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- Les comptes annuels 2019 intègrent la reprise d'un montant de 158 197 € correspondant à des CNR « couverture PPI » perçus au début du CPOM par le groupement GCSMS SAGESS.

Aucune imputation d'établissement n'a depuis été déterminée. Cette somme a été transférée à l'association SAGESS.

- Dettes bancaires :

Au 31 décembre 2019, la dette bancaire est structurée de la manière suivante :

Dettes bancaires	Capital restant dû au 31/12/2019	A moins 1 an	Entre 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caisse d'épargne 141 K€	61 402	28 183	33 121	
Crédit Coopératif 2 633 K€	1 128 218	541 544	586 674	
Caisse d'épargne 516K€	327 847	103 139	224 709	

Caisse d'épargne 258K€	159 633	51 584	108 039	
Caisse d'épargne 604K€	373 715	120 763	252 952	
Caisse d'épargne 112K€	50 643	22 459	28 184	
Découvert bancaire	5 138 483	5 138 483		
TOTAL	7 239 942	6 006 155	1 233 679	

- Au 31 décembre 2019, le solde du compte de liaison avec les quatre associations historiques et le groupement GCSMS SAGESS s'élève à 7 904 135,-€.

Le détail de ce compte est le suivant :

Associations	Montant débit	Montant crédit
AVERPAHM		265 155
AGEPAPH	8 058 488	
ABAH	143 114	
ADSEA		82 500
GC SMS SAGESS	50 188	
TOTAL	8 251 790	347 655
SOLDE	7 904 135	

- L'effectif en ETP de l'association SAGESS au 31 décembre 2019 est le suivant :

	Femmes	Hommes	TOTAL
Non cadre	457,57	157,61	615,18
Cadre	44,61	22,48	67,09
TOTAL	502,18	180,09	682,27

- Dans le cadre des opérations d'apports réalisées à la constitution de l'association SAGESS, les associations historiques ont transféré des fonds dédiés pour un montant total de 8 264,-€. Ces fonds n'ont pas été utilisés sur l'exercice 2019.

Associations	Établissements	Montant
AVERPAHM	SESSAD	1 453
AGEPAPH	MOSAIQUE	1 653
AGEPAPH	THESEE	5 158
	TOTAL	8 264

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- Les produits d'exploitation de l'exercice 2019 se sont élevés à 46 117 925,-€. Ils s'intègrent notamment 33 634 935,-€ de dotations et produits de tarification.
- Les produits de placement de l'exercice se sont élevés à 72 119,-€.
- Les produits exceptionnels de l'exercice se sont élevés à 706 081,-€. Ces produits sont constitués notamment de reprises de provisions, de reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs et de remboursements de cotisations sociales.
- Le total des produits de l'exercice 2019 ressort pour un montant de 46 896 125,-€.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 46 200 244,-€ dont 27 986 344,-€ de masse salariale.
- Les charges financières se sont élevées à 13 271,-€.
- Les charges exceptionnelles se sont élevées à 279 396,-€.
- Le total des charges de l'exercice 2019 ressort pour un montant de 46 492 911,-€.

6. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Indemnités de fin de carrière :

Cf. § 2.

7. AUTRES INFORMATIONS

En documents joints figurent :

- Les tableaux des mouvements de l'exercice :
 - De l'actif immobilisé
 - Des amortissements
 - Des provisions, dépréciations et fonds dédiés.
- Le tableau des créances et des dettes

Tableau des Immobilisations
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2018	Acquisitions de l'Exercice 2019	Diminut. des Sorties Exercice 2019	Immobilisations au 31 Décembre 2019	Contôle Immobilisations 2019
Immobilisations incorporelles					
201 Frais d'établissement		122 830		122 830	122 830
203 Frais de recherche et de développement					
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	0	300 082	0	300 082	300 082
206 Droit au bail					
208 Autres immobilisations incorporelles	+	5 166	0	5 166	5 166
Immobilisations corporelles					
211 Terrains			0	0	0
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure		299 925	0	299 925	299 925
213 Constructions sur sol propre			0	0	0
214 Constructions sur sol d'autrui		4 521 766	0	4 521 766	4 521 766
215 Installations, matériel et outillage techniques	0	4 954 661	0	4 954 661	4 954 661
218 Autres immobilisations corporelles	0	549 464	0	549 464	549 464
Dont Matériel de transport (2182)	0		0		
Dont Matériel de bureau (2183)	0	946 104	0	946 104	946 104
TOTAL GENERAL	0	10 204 430	0	10 204 430	10 204 432

CA Tableau des amortissements
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Amortissements	Amortissements cumulés 2018	Dotations de l'Exercice 2019	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2019	Amortissements Cumulés 2019	Contôle amortissements 2019
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement		111 463	0	111 463	111 463
2803 - Frais de recherche et de développement	0				
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	0	238 153	0	238 153	238 153
2806 - Droit au bail					
2807 - Fonds commercial (établissements privés)					
2808 - Autres immobilisations incorporelles		5 267	0	5 267	5 267
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains					
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
2813 - Constructions sur sol propre		0	0	0	0
2814 - Constructions sur sol d'autrui	0	3 760 133	0	3 760 133	3 760 133
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	0	3 434 016	0	3 434 016	3 434 016
2818 - Autres immobilisations corporelles	0	485 377	0	485 377	485 377
28182 - dont matériel de transport	0				
28183 - dont matériel de bureau	0	844 321	0	844 321	844 321
- dont matériel informatique					
TOTAL GENERAL	0	7 549 032	0	7 549 032	7 549 033

CA Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
Association SAGESS - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2018	Dotations de l'Exercice 2019	Reprises de l'Exercice 2019	Montants 2019	Contrôle provisions 2019
Réserves de Compensation					
10686 - Des Déficits d'Exploitation		732 709		732 709	732 709
10687 - Des Charges d'Amortissement	0	406 130		406 130	406 130
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement		326 949		326 949	326 949
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations		2 755 350		2 755 350	2 755 350
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
145 - Amortissements Dérogatoires		0		0	
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
148 - Autres provisions réglementées		195 317		195 317	195 317
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé		195 317		195 317	195 317
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant		0		0	0
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques		17		17	17
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (cst privés)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)		219 577		219 577	219 577
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices					
158 - Autres Provisions pour Charges	0	2 643 649		2 643 649	2 643 649
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours	0	240 674		240 674	240 674
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers		879 010		879 010	879 010
59 - Dépréciation des Comptes Financiers					
Fonds Dédies					
194 - Sur Subventions de Fonctionnement		8 264		8 264	8 264
195 - Sur Dons Manuels Affectés					
197 - Sur Legs et Donations Affectés					
TOTAL GENERAL	0	8 407 646	0	8 407 646	8 407 644

ASSOCIATION SAGESS
ETAT CREANCES ET DETTES AU 31/12/2019

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE Autres immobilisations financières DE L'ACTIF CIRCULANT Avances et acomptes versés sur commandes Créances usagers et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et Organismes sociaux Etat et autres collectivités Débiteurs divers Charges constatées d'avance	9 936 808 €	6 798 497 €	3 165 680 €	
	34 448 €	34 448 €		
	4 547 088 €	3 668 078 €	879 010 €	
	13 452 €	13 452 €		
	105 145 €	105 145 €		
	1 214 342 €	1 214 342 €		
	- €			
	122 618 €	122 618 €		
	15 973 901 €	11 956 580 €	4 044 690 €	
	TOTAUX			
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts	7 239 940 €	6 006 252 €	1 233 688 €	
Dettes financières	235 434 €		235 434 €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	1 593 672 €	1 593 672 €		
Personnel et comptes rattachés	1 838 038 €	1 838 038 €		
Sécurité Sociale et Organismes soc.	2 005 164 €	2 005 164 €		
Etat et autres collectivités	765 467 €	765 467 €		
Autres dettes	1 201 796 €	1 201 796 €		
Dettes sur immobilisations	193 190 €	193 190 €		
Produits constatés d'avance	391 932 €	391 932 €		
TOTAUX	15 464 633 €	13 995 511 €	1 469 122 €	- €